



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION NO 53/45-POL : DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

RAPPORT SOMMAIRE

RESUME ANALYTIQUE

Le Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie, en coopération avec le Secrétariat Général de l'OCI, a convoqué la deuxième Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation à Istanbul le 29 novembre 2018 sous le thème « Mise en Œuvre de la Résolution N° 53/45-POL : Défis et Opportunités ». Plus de 150 participants, dont des représentants de 41 États membres de l'OCI, du Secrétariat général de l'OCI, ainsi que des experts et des universitaires, se sont joints à la deuxième Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation.

Au cours de l'année ayant suivi la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation, un développement important a été l'adoption de la résolution N°53/45-POL intitulée « Renforcement de la capacité de médiation de l'OCI » lors de la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères à Dhaka les 5 et 6 mai 2018. Alors que plusieurs membres de l'OCI avaient déjà pratiqué la médiation dans le passé, cette résolution a fourni un mandat politique fort pour une approche plus structurée et efficace de l'OCI envers la médiation. La résolution a également stipulé plusieurs mesures concrètes pour contribuer au renforcement de la capacité de médiation de l'OCI et des États membres volontaires, telles que la création du groupe de contact des amis de la médiation, un réseau de médiateurs, d'envoyés spéciaux et d'experts de l'OCI et la poursuite des Conférences des États membres de l'OCI sur une base annuelle. Ces mesures figuraient également parmi les recommandations concrètes de la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation, tenue à Istanbul le 21 novembre 2017.

Sur la base des conclusions de la première Conférence d'Istanbul et de la Résolution subséquente N° 53/45-POL de l'OCI, la deuxième Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation a visé à examiner la position de l'OCI et des États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de ladite résolution du point de vue des défis et opportunités.



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

La Conférence a été inaugurée par les discours de S.E. Yavuz Selim Kiran, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie et S.E. l'Ambassadeur Youssef Aldobeay, Secrétaire général adjoint (désigné) aux affaires politiques de l'OCI.

Dans son discours inaugural, le Vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie, S.E. Yavuz Selim Kiran a noté que le monde est en proie face aux crises d'aujourd'hui et que le système international dans son état actuel ne parvient pas à y fournir de solutions. Il a mentionné que la géographie de l'OCI ne peut échapper aux implications négatives posées par les défis mondiaux et que, similairement, nous ne pouvons-nous permettre d'ignorer les conflits et leurs coûts humains entravant la quête des pays et de leurs citoyens pour vivre en paix. En tant que deuxième plus grande organisation internationale après l'ONU, l'OCI représente un grand potentiel dans la recherche de la paix et de la prospérité. S.E. Kiran a attiré l'attention sur les efforts déployés par la Turquie au sein de l'ONU, ainsi que de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et, plus récemment de l'OCI, afin d'accroître la sensibilité à l'égard du rôle de la médiation pour la prévention et le règlement pacifique des différends.

Dans son discours inaugural, le Secrétaire général adjoint (désigné) aux affaires politiques, S.E. l'Ambassadeur Aldobeay a lu le discours du Secrétaire général de l'OCI, S.E. Dr. Yousef Ahmed Al Othaimen. Il a noté que des développements substantiels ont été enregistrés concernant les efforts de médiation de l'OCI depuis la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation en 2017. Cela inclut l'adoption de la Résolution N° 53/45-POL, la toute première résolution de l'OCI sur la médiation. L'Ambassadeur Aldobeay a également ajouté que la résolution offrait un mandat puissant pour l'adoption d'une approche de l'OCI se caractérisant par une capacité organisationnelle et une efficacité accrues dans le domaine de la médiation.

Après les discours inauguraux, la Conférence a poursuivi ses délibérations avec la présentation du nouveau rapport intitulé « Réaliser la paix et la sécurité dans un monde bouleversé : Un défi ardu pour l'OCI » préparé par le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) en étroite collaboration avec la Cellule pour la Paix, la Sécurité et la Résolution des Conflits (PSCU) du Secrétariat Général de l'OCI. La session de questions-réponses et de discussion a fourni une occasion pour réfléchir aux conclusions et aux recommandations du Rapport.



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

La session suivante a porté sur les moyens de renforcer la capacité de médiation de l'OCI à la lumière de la Résolution N° 53/45-POL.

A l'issue de la Conférence, de jeunes diplomates issus de 17 États membres de l'OCI et des étudiants turcs ont participé à une session de simulation d'une durée de 3 heures dans le but de développer leurs compétences en médiation, conformément au mandat de la Résolution de fournir des possibilités de formation.

Le résumé des tables rondes est fourni ci-dessous.

RESUME ET CONCLUSIONS DES SESSIONS DE LA CONFERENCE

PREMIERE SESSION:

«L'ETAT DE CONFLIT DANS LA GEOGRAPHIE DE L'OCI»

La première session a débuté par la présentation du rapport « Réaliser la paix et la sécurité dans un monde bouleversé : Un défi ardu pour l'OCI » par S.E. l'Ambassadeur Musa Kulaklıkaya, Directeur Général du SESRIC. Le rapport a traité des menaces à la paix et à la sécurité dans la géographie de l'OCI, ainsi que des facteurs et des impacts des conflits, en vue de les prévenir et de les gérer. Il y est également passé en revue les efforts de l'OCI en matière de médiation et de résolution des conflits et se finalise par un débat de politiques.

Dans sa présentation, l'Ambassadeur Kulaklıkaya a souligné qu'il y a eu une augmentation des conflits dans le monde islamique dans un passé récent, malgré la tendance mondiale à la baisse du nombre de conflits et bien que le monde islamique ait vécu en paix tout au long de l'histoire. Il a noté que 60% des conflits à travers le monde ont lieu dans la géographie de l'OCI, ce qui occasionne de graves coûts humains en termes de flux massifs de réfugiés et de personnes intérieurement déplacées. Il a attiré l'attention sur le fait que 39% des réfugiés dans le monde viennent de pays comme la Syrie, la Somalie et l'Afghanistan. L'Ambassadeur Kulaklıkaya a souligné que le coût total des conflits mondiaux s'élève à 14,3 billions de dollars et a mentionné que la prévention des conflits par la médiation reste l'option la plus rentable. Il a affirmé que l'inégalité est la cause fondamentale des conflits et que le développement économique est d'une importance vitale. Il a en plus ajouté que la fragilité des États est à la fois une cause et une conséquence des conflits et qu'elle renforce donc un cercle vicieux. En référence aux



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION « LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES » ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

efforts de médiation en cours au sein de l'OCI, l'Ambassadeur Kulaklıkaya a souligné le grand potentiel de l'OCI dans ce domaine, notant les missions sur le terrain au Tchad, en Afghanistan, dans le sud de la Thaïlande, dans le sud des Philippines, en Somalie, au Soudan, en Guinée, et en Mauritanie. Dans son état actuel, l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI est composée d'initiatives spéciales, de la PSCU au Secrétariat général, d'Envoyés spéciaux et du Comité des Sages.

Au cours des tables rondes qui ont suivi, les participants ont été invités à réfléchir sur la situation actuelle de l'extrémisme violent, des conflits armés et des violences organisées dans toute la géographie de l'OCI et sur la mesure dans laquelle la médiation est une méthode utile pour combattre le radicalisme et l'extrémisme violent. Les participants ont également été invités à partager leurs points de vue sur ce qui pourraient être des mécanismes potentiels de renforcement de la résilience, ainsi que sur la manière dont l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI pourrait être adaptée ou soutenue pour faire face aux défis actuels liés aux conflits. Les participants ont souligné que le rapport du SESRIC est important car il rappelle aux États membres de l'OCI la nécessité urgente d'explorer les causes profondes des conflits à travers la géographie de l'OCI, plusieurs participants faisant valoir que les conflits découlent en grande partie d'une gouvernance faible et de niveaux insuffisants de croissance économique et de développement. Toutefois, cette dernière est également difficile à réaliser en l'absence de paix, de sécurité et de stabilité, ce qui signifie que le règlement pacifique des conflits et la reconstruction post-conflit revêtent une importance vitale. Il a également été souligné que l'on ne peut pas se permettre de penser uniquement à la croissance économique, mais qu'il faut plutôt se concentrer sur un développement inclusif et durable, afin d'éviter de futurs conflits.

Reconnaissant l'importance de l'analyse des conflits pour tout effort de médiation, il a été recommandé à l'OCI de constituer un groupe de travail académique, qui pourrait cartographier les conflits à travers la géographie de l'OCI, afin de trouver des points communs entre eux. Cependant, il a également été avancé que les efforts de l'OCI ne devraient pas être confinés seulement au cadre académique. Pour que les connaissances académiques se traduisent en mesures concrètes, une volonté politique est nécessaire. De nombreux participants ont souligné la nécessité pour les États membres de l'OCI de



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

s'unir et de développer une vision commune, afin de trouver la volonté politique pour renforcer la capacité de médiation de l'OCI.

Réfléchissant sur les discussions, le Directeur Général du SESRIC a souligné que la géographie de l'OCI pourrait devenir plus sujette aux interventions extérieures, sauf s'il existe une volonté politique de trouver « ses propres solutions à ses propres problèmes ». Il est donc nécessaire que les États Membres recherchent activement des voies de coopération avec d'autres États Membres, dans le cadre de l'architecture existante de paix et de sécurité de l'OCI.

Il a été souligné que la plupart des conflits à travers la géographie de l'OCI ne sont pas des conflits interétatiques mais des conflits internes internationalisés et que les mécanismes existants sont plutôt orientés vers la résolution des conflits interétatiques. Pour associer la capacité de l'OCI à la réalité sur le terrain, il est nécessaire de nouer des partenariats avec des organisations régionales possédant l'expérience pertinente, comme l'OSCE.

En outre, il a été recommandé à l'OCI de développer des mécanismes d'alerte rapide. En réponse, il a été ajouté que les unités de terrain de l'OCI ont des fonctions importantes en ce qui concerne les capacités d'alerte précoce et qu'elles ont besoin d'être soutenues. En plus, certains participants ont souligné la nature changeante des conflits et noté qu'à mesure que les conflits se complexifient, le besoin de solutions « intelligentes » devient également de plus en plus aigu. Il a également été souligné qu'en plus des conflits interétatiques, le portefeuille de médiation de l'OCI devrait également être élargi pour inclure également des méthodes novatrices pour s'occuper des causes profondes du terrorisme.

DEUXIÈME SESSION:

«MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION N° 53/45-POL - VOIES À SUIVRE»



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

Talha Köse, Professeur agrégé de sciences politiques et vice-doyen de l'École des sciences humaines à l'Université Ibn Haldun, s'est joint à la deuxième session en tant que modérateur; tandis que l'Ambassadeur Syed Hassan Raza, Secrétaire spécial pour le Moyen-Orient, l'OCI et les affaires juridiques au Ministère des affaires étrangères du Pakistan, l'Ambassadeur Majed Alqatarneh, Directeur du département des affaires arabes et du Moyen-Orient et Porte-parole du Ministère des Affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie, et l'Ambassadeur Askar Mussinov, chef de l'unité de paix, de sécurité et de résolution des conflits du Secrétariat général de l'OCI, y ont pris part en tant que panélistes.

Les débats de la deuxième session ont permis de faire le point sur ce qui a été accompli dans le domaine de la médiation depuis l'adoption de la résolution N° 53/45-POL et se sont concentrés sur les mesures concrètes à prendre.

Il y a déjà une prise de conscience croissante envers la médiation au sein de l'OCI, et les États membres se sont engagés à investir pour cette finalité et à le faciliter. Les participants ont fait valoir que l'OCI a pris du retard par rapport à l'ONU en ce qui concerne la création de capacités de médiation, bien que l'OCI soit un acteur actif dans le domaine de la médiation. Dans cet esprit, ils se sont félicités de la résolution N° 53/45-POL, qui fournit une base solide à cette fin, et souligné que la médiation aurait dû être depuis longtemps une priorité absolue pour l'OCI, en tenant compte de l'omniprésence des conflits à travers sa géographie. Ils ont noté que ladite Résolution signifie les efforts très récents de l'OCI de participer au débat sur la médiation. Le 45^{ème} Conseil des Ministres des affaires étrangères à Dhaka a été une réunion déterminante au cours de laquelle les États membres ont décidé d'utiliser la médiation comme une méthode de résolution pacifique des « différends et des litiges ». Réfléchissant sur la présentation du SESRIC, les participants ont une fois de plus attiré l'attention sur le fait que 60% des conflits dans le monde se déroulent à travers la géographie de l'OCI. Il a toutefois été noté que cela ne devait pas être considéré comme une excuse pour le pessimisme et l'inaction. Ce seul fait montre le besoin urgent de médiation pour les États membres de l'OCI en tant que méthode pacifique de prévention et de règlement des conflits et que cette prise de conscience en soi offre la possibilité de faire davantage.

Il a été avancé qu'il existe un grand fossé entre l'intention de participer activement à la médiation et la capacité mise à disposition à cette fin. Cela reflète la rupture entre la



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

prise de décision et la mise en œuvre. Les participants ont attiré l'attention sur les modalités selon lesquels la résolution attribue des rôles aux institutions de l'OCI, au Secrétariat général et au Secrétaire général, tels que le renforcement de l'Unité de paix, de sécurité et de résolution des conflits de l'OCI, comme prévu au para. 4. Ils ont fait remarquer que le soutien de ces structures organisationnelles est primordial pour renforcer la capacité de médiation de l'OCI en premier lieu. Certains, d'autre part, ont noté que la responsabilité égale incombe aux États membres de l'OCI étant donné la nécessité d'une volonté et d'une impulsion politiques pour permettre le développement institutionnel.

Il a été observé que l'interaction entre l'OCI et les États membres de l'OCI ainsi que parmi les États membres de l'OCI est au cœur même de la résolution. Par conséquent, la résolution incite les États membres à être plus proactifs et à proposer des suggestions sur la manière de renforcer la capacité de médiation de l'OCI. La résolution a attribué un rôle particulier au groupe de contact des amis de la médiation, qui incarne l'objectif d'accroître l'interaction. Beaucoup ont attiré l'attention sur le fait que le Groupe de contact, coprésidé par la Turquie, l'Arabie saoudite, la Gambie et le Secrétariat général de l'OCI, est le deuxième plus important de l'OCI avec ses 24 membres actuels. Il a été noté que cela témoigne de la forte volonté politique qui est essentielle pour accroître la capacité de médiation de l'Organisation. Les participants ont fait valoir que, si la tâche imminente du groupe de contact est de faciliter les délibérations, à mesure que ses travaux progressent, on peut également s'attendre à ce qu'elle fournisse des orientations en vue de renforcer la capacité de l'OCI en matière de médiation.

Les participants ont fréquemment fait référence au paragraphe 5 de la Résolution, affirmant l'importance de renforcer les partenariats entre l'OCI, l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. Ils ont souligné qu'il existe de nombreuses étapes réalisables dans ce domaine. L'échange d'expériences avec d'autres organisations internationales disposant de capacités solides dans le domaine de la médiation est essentiel pour que chaque organisation puisse approfondir davantage ses capacités. Ils ont également souligné que cela est essentiel pour utiliser au mieux les mécanismes internationaux existants, au lieu de chercher à en créer de nouveaux. Il a également été avancé que bien que la création de partenariats dynamiques nécessite un processus à long terme, l'OCI bénéficierait considérablement de l'expertise des autres. Plus



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION NO 53/45-POL · DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

particulièrement, les participants ont attiré l'attention sur le fait que de nombreux États membres de l'OCI sont également membres de l'Union africaine et de la Ligue arabe. Ces chevauchements offrent une occasion importante d'accès grâce à laquelle les États Membres en question peuvent jouer un rôle moteur en transmettant la vision de la Résolution à d'autres organisations régionales et œuvrer en faveur d'une synergie. Les autres recommandations spécifiques ont inclus l'élaboration d'une formule à s'associer pleinement à l'Unité d'appui à la médiation (MSU) de l'ONU et à l'équipe volante d'experts en médiation, et à une plus grande participation au programme de paix et prévention des conflits (PMCP) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) par les États membres de l'OCI. Il a été souligné que ce dernier élément est essentiel pour la création de réseaux susceptibles de faciliter la synergie inter-organisationnelle pour la médiation.

Les participants se sont également félicités des premières étapes vers la réalisation du Para. 7 de la Résolution, demandant au Secrétaire général de constituer un « réseau de médiateurs, d'envoyés spéciaux et d'experts de l'OCI ». Il a été souligné que ces personnalités seront les figures majeures qui guideront l'Organisation et les États Membres et joueront un rôle décisif dans la formulation des idées sur la médiation.

En référence au Para. 8, demandant à l'OCI d'offrir des possibilités de formation à la résolution des conflits et à la médiation, les participants se sont félicités du programme de certification « Médiation pour la paix » lancé par la Turquie en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI, l'ONU et l'OSCE. Il a été indiqué que l'OCI devrait non seulement s'attacher à renforcer les capacités institutionnelles en matière de médiation, mais aussi à renforcer les capacités en formant des diplomates des États membres de l'OCI. Les États membres ont été invités à offrir des possibilités de formation similaires afin de multiplier les efforts actuels. Certains participants ont également noté qu'il serait possible de créer ou d'élargir des possibilités de formation ciblée pour les diplomates de niveau intermédiaire à supérieur.

Finalement, les participants ont souligné que la poursuite de la Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation sur une base annuelle, comme le demande la Résolution N° 53/45-POL, est importante étant donné que les conférences constituent une plate-forme considérable pour le brassage d'idées non seulement entre les États



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION NO 53/45-POL· DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

membres de l'OCI, mais aussi entre universitaires et experts. Elle joue également un rôle essentiel dans le maintien de la dynamique en faveur du renforcement des capacités de médiation de l'OCI.

OBSERVATIONS FINALES

Dans ses remarques finales, S.E. l'Ambassadeur Burak Akçapar, Directeur général pour la prévention des conflits et la gestion des crises au Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie, a souligné que la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation en 2017 avait été organisée en reconnaissant que le monde islamique était confronté à des défis majeurs et que les recherches, débats, recommandations, compétences, institutionnalisation, financements, presque toutes les capacités et efforts en faveur de l'amélioration des capacités existaient hors des États membres de l'OCI. Il a souligné que la prévention des conflits et le maintien de la paix exigent beaucoup d'attention, de soins, d'efforts et de volonté. L'Ambassadeur Akçapar a en outre réitéré que, bien que les conflits sont historiquement à leur plus bas niveau dans le monde, il y a eu un pic à la hausse à partir de 2010 et qu'en tout cas, les conflits ne sont pas à leur niveau le plus bas dans la géographie de l'OCI. Au contraire, ce pic à la hausse est principalement dû aux conflits au sein de la géographie de l'OCI. A partir de 2015, l'écart entre les pays de l'OCI et les pays non membres de l'OCI en termes de tendances des conflits s'est considérablement creusé.

L'Ambassadeur Akçapar a toutefois ajouté que des efforts sont en cours pour remédier à cette tendance négative, ce qui rend la Résolution N° 53/45-POL de l'OCI, offrant de nombreuses possibilités et contribuant à créer une capacité de médiation, en tant qu'une méthode de prévention et de règlement des conflits. La Résolution vise 1) à accroître l'interaction entre les États membres de l'OCI et 2) à renforcer les capacités, tant au niveau national que dans le Secrétariat général de l'OCI, en matière de prévention et de résolution des conflits, notamment par la médiation. Il a mentionné que plusieurs participants ont évoqué l'écart entre les engagements de contributions et leur mise en œuvre effective. Cette résolution produit déjà des résultats concrets, comme la création du Groupe de contact des amis de la médiation, qui pourrait faciliter une interaction axée et ciblée sur les questions clés de la paix et du rôle de la médiation. Il y a également eu un nouveau moyen de formation pour les diplomates de l'OCI, il y en a eu une lors



DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LA MEDIATION
« LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION NO 53/45-POL · DEFIS ET OPPORTUNITES »
ISTANBUL, 29 NOVEMBRE 2018

de cette Conférence même. Ce dernier continuera de fournir chaque année une plateforme pour renforcer à la fois l'interaction et la capacité de médiation de l'OCI et de ses États membres. Par conséquent, avant même le premier anniversaire de la Résolution, une grande partie de celle-ci a déjà été mise en œuvre. L'Ambassadeur Akçapar a toutefois noté que la Résolution N° 53/45-POL a encore plus de vigueur et que deux étapes en particulier, à savoir la formation d'un réseau de médiateurs, d'envoyés spéciaux et d'experts, ainsi que l'élaboration d'un code de conduite pour les médiateurs, incluant des approches de médiation culturellement adaptées, doivent encore être mises en œuvre. En ce qui concerne les recommandations, l'Ambassadeur Akçapar a de nouveau souligné la nécessité de donner la priorité 1) à l'accroissement de l'interaction et 2) au renforcement des capacités. Concernant la première, non seulement l'OCI et ses États membres doivent utiliser le Groupe de contact, mais ils doivent aussi se connecter mieux avec le travail de l'ONU, de l'OSCE et d'autres organisations régionales, telles que l'Union africaine. Il a remercié le Secrétaire général et le Secrétariat de l'OCI pour leur soutien et a noté que la Conférence constituait un tournant dans la mise en œuvre de la résolution N° 53/45-POL. Il a ajouté que les résultats de la Conférence seront partagés avec les Groupes des Amis de la Médiation de l'ONU et de l'OSCE, coprésidé par la Turquie. L'Ambassadeur Akçapar a clôturé la Conférence en soulignant qu'il existe non seulement une dynamique et un vif intérêt parmi les États membres de l'OCI, mais que l'on dispose également des instruments appropriés, des coprésidents volontaires, et en outre d'un monde de conflits qui requièrent de d'attention afin d'être résolus.